



Annulation d une vente internet

Par **djeY63**, le **05/04/2015 à 08:30**

Bonjour,rnrnVoilà qu hier avec amis et membres de la familles nous avons commandés sur le site "rue du commerce" des GPS affichés à 0,04€ après plusieurs validation demander par le site et un règlement imediat nous avons des mail de confirmation et voilà que ce matin la commande est annulé.rnrnLe commerçant à t-il le droit? Et surtout quoi faire?rnrncordialement

Par **Lag0**, le **05/04/2015 à 09:40**

Bonjour,rnUn commerçant est tenu de vendre au prix affiché, sauf s'il s'agit d'une erreur manifeste. Une erreur manifeste est une erreur si grossière que tout le monde peut s'en rendre compte. Un GPS à 4 centimes, c'est, à mon avis, ce que l'on peut appeler justement une erreur manifeste, personne ne peut penser que c'est le vrai prix de vente.